

## Compte rendu De la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 17 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le **Dix-sept du mois de janvier**, le Conseil municipal de la commune RIVES DE L'YON (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à **19h30** sous la présidence de **M. Jean-Louis BATIOU, Maire** de la commune de Rives de l'Yon (Vendée).

**Date de convocation** : 11 janvier 2018.

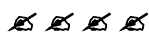
**Membres présents :**

M. BATIOU Jean-Louis,  
M. DREILLARD Bruno  
Mme MOULIN Marie-Christine  
M. TESSIER Michel,  
M. LAURENCEAU Gérard  
Mme BEAUPEU Laurence  
M. ROCHEREAU Fredy  
Mme BARREAU Carine  
M. IMBERT Jean-Pierre  
Mme DENOUE Véronique  
M. BROCHARD Nicolas  
Mme HUYGHE Claude  
Mme LIEVRE Jeanne  
M. ALAIN Patrice  
M. BETOU Jean-René  
Mme TROQUIER Mariel  
Mme HERBRETEAU Chantal  
M. MOINE Anthony  
M. GANACHAUD Thierry  
M. CANTENEUR Eric  
Mme MENANTEAU Elisabeth  
Mme BORDET Stéphanie  
M. CHENE Aurélien  
Mme LUCAS Vanessa  
Mme LANDAIS Virginie  
Mme BARKAN Emmanuelle  
M. DUBOIS Jacques  
M. HERMOUET Christophe.  
Mme NDIAYE Delphine. (Arrivée en cours de séance)

**Membres absents et excusés :**

Mme PASQUIER Karine  
M. HERPIN Jean-François qui a donné pouvoir à M. BATIOU Jean-Louis pour participer en ses lieu et place aux votes de la séance.  
Mme PENLOUP Nicole qui a donné pouvoir à M. CANTENEUR Eric pour participer en ses lieu et place aux votes de la séance.  
M. GARANDEAU Bernard qui a donné pouvoir à Mme LUCAS Vanessa pour participer en ses lieu et place aux votes de la séance.  
M. BARBE Olivier qui a donné pouvoir à M. LAURENCEAU Gérard pour participer en ses lieu et place aux votes de la séance.  
M. POIRAUD Jacques  
M. TARD Jean-Marc  
M. DUMAS Jean-Pascal.  
M. SIRE François

**Secrétaire de séance** : En vertu de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil municipal nomme secrétaire de séance, **M. TESSIER Michel**.



M. le Maire accueille M. MOINE Anthony, nouveau conseiller municipal, qui remplace Mme STIEAU Véronique démissionnaire. M. MOINE Anthony se présente à l'assemblée en indiquant son parcours professionnel (actuellement éducateur sportif auprès de la piscine située sur St Florent-des-Bois, auparavant pompier de Paris), sa résidence au lieu-dit « Le Furet » - St Florent-des-Bois.

M. le Maire communique la démission de son poste d'adjointe au maire de Mme PASQUIER Karine. Mme PASQUIER Karine demeure conseillère municipale.

**19H40 : Arrivée de M. HERMOUET Christophe.**

**Concernant le compte rendu de la précédente séance du Conseil municipal, en date du 18.12.2017, Mme LUCAS Vanessa tient à préciser qu'étant absente de cette séance, elle ne validera pas, en conséquence, le compte rendu.**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents lors de la séance, adopte le compte rendu de la séance du 18 Décembre 2017.**

**Il est procédé à un tour de table afin que chaque conseiller municipal se présente à M. MOINE Anthony, nouvellement élu.**



## **I – Rapport des délégations du Maire.**

Mr le MAIRE détaille les décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre de ses délégations depuis le **18.12.2017**

<b>Date décision</b>	<b>N° Ordre</b>	<b>Nature et objet</b>
<b>Urbanisme</b>		
22.12.2017	<b>2017-040-DIA</b>	Déclaration d'intention d'aliéner portant sur un bien situé : La Verdoisière, Hors agglomération – St Florent-des-Bois, cadastré section C, n° 586-592-602-954-1323, d'une superficie totale de 1175 m2 appartenant à Madame Marie-Berthe BARREAU et consorts. Demande formulée par Maître Willy DESBANCS, notaire à St Florent-des-Bois, le 9 novembre 2017. <u>Décision du Maire</u> : La commune n'exercera pas son droit de préemption sur ladite propriété.
22.12.2017	<b>2017-041-DIA</b>	Déclaration d'intention d'aliéner portant sur un bien situé : Les Landes, en agglomération – St Florent-des-Bois, cadastré section D, n° 3024, d'une superficie totale de 664 m2 appartenant à Madame Christine DUBARRY DE LA SALLE et consorts. Demande formulée par Maître Willy DESBANCS, notaire à St Florent-des-Bois, le 9 novembre 2017. <u>Décision du Maire</u> : La commune n'exercera pas son droit de préemption sur ladite propriété.
22.12.2017	<b>2017-042-DIA</b>	Déclaration d'intention d'aliéner portant sur un bien situé : Lotissement « Les Hauts des Viollières », en agglomération – St Florent-des-Bois, cadastré section D, n° 2972, d'une superficie totale de 545 m2 appartenant à « LOTI OUEST ATLANTIQUE ». Demande formulée par Maître Henri BRIANCEAU, notaire à La Roche-sur-Yon, le 16 novembre 2017. <u>Décision du Maire</u> : La commune n'exercera pas son droit de préemption sur ladite propriété.
22.12.2017	<b>2017-043-DIA</b>	Déclaration d'intention d'aliéner portant sur un bien situé : 8, rue des Tamaris, en agglomération – St Florent-des-Bois, cadastré section D, n° 2878 d'une superficie totale de 7592 m2 appartenant à « SCI LES 2 AILES ». Demande formulée par Maître Jean-Marie DECHAUFFOUR, notaire à Luçon, le 17 novembre 2017. <u>Décision du Maire</u> : La commune n'exercera pas son droit de préemption sur

		ladite propriété.
22.12.2017	<b>2017-044-DIA</b>	Déclaration d'intention d'aliéner portant sur un bien situé : 2, rue du Beignon, en agglomération – St Florent-des-Bois, cadastré section AB, n° 294-355-356 et D n° 2243, d'une superficie totale de 1378 m2 appartenant à Mr et Madame Christophe MOUSSION. Demande formulée par Maître Willy DESBANCS, notaire à St Florent-des-Bois, le 29 novembre 2017. <u>Décision du Maire</u> : La commune n'exercera pas son droit de préemption sur ladite propriété.
22.12.2017	<b>2017-045-DIA</b>	Déclaration d'intention d'aliéner portant sur un bien situé : « le Bourg », en agglomération – St Florent-des-Bois, cadastré section AB, n° 124, d'une superficie totale de 223 m2 appartenant à Mr Vincent LATRON. Demande formulée par Maître Willy DESBANCS, notaire à St Florent-des-Bois, le 29 novembre 2017. <u>Décision du Maire</u> : La commune n'exercera pas son droit de préemption sur ladite propriété.
22.12.2017	<b>2017-046-DIA</b>	Déclaration d'intention d'aliéner portant sur un bien situé : 19, rue des Mûriers, en agglomération – St Florent-des-Bois, cadastré section ZC, n° 155, d'une superficie totale de 709 m2 appartenant à Mr ET Madame Julien ROBIN. Demande formulée par Maître François CUFY, notaire à La Roche-sur-Yon, le 29 novembre 2017. <u>Décision du Maire</u> : La commune n'exercera pas son droit de préemption sur ladite propriété.
22.12.2017	<b>2017-047-DIA</b>	Déclaration d'intention d'aliéner portant sur un bien situé : 52, rue du Général de Gaulle, en agglomération – St Florent-des-Bois, cadastré section AB, n° 162-297 et section D n° 2916-2919, d'une superficie totale de 6663 m2 appartenant à Madame Christine DUBARRY DE LA SALLE et Consorts. Demande formulée par Maître Willy DESBANCS, notaire à St Florent-des-Bois, le 1 <sup>er</sup> décembre 2017. <u>Décision du Maire</u> : La commune n'exercera pas son droit de préemption sur ladite propriété.
22.12.2017	<b>2017-048-DIA</b>	Déclaration d'intention d'aliéner portant sur un bien situé : Lieudit « Les Fossés », hors agglomération – St Florent-des-Bois, cadastré section D, n° 2013-2127, d'une superficie totale de 2027 m2 appartenant à Monsieur René BEAUPEUX. Demande formulée par Maître Willy DESBANCS, notaire à St Florent-des-Bois, le 2 décembre 2017. <u>Décision du Maire</u> : La commune n'exercera pas son droit de préemption sur ladite propriété.
22.12.2017	<b>2017-049-DIA</b>	Déclaration d'intention d'aliéner portant sur un bien situé : Lieudit 21, rue des Acacias, en agglomération – St Florent-des-Bois, cadastré section AB n° 558, d'une superficie totale de 600 m2 appartenant à Mr et Madame Jean-Yves PEROCHEAU. Demande formulée par Maître Ludovic LARDIERE, notaire à Mouchamps, le 5 décembre 2017. <u>Décision du Maire</u> : La commune n'exercera pas son droit de préemption sur ladite propriété.
22.12.2017	<b>2017-050-DIA</b>	Déclaration d'intention d'aliéner portant sur un bien situé : 2, impasse de Bel Air, en agglomération – St Florent-des-Bois, cadastré section D, n° 2907, d'une superficie totale de 1258 m2 appartenant à Monsieur Serge RABAUD. Demande formulée par Maître Willy DESBANCS, notaire à St Florent-des-Bois, le 6 décembre 2017. <u>Décision du Maire</u> : La commune n'exercera pas son droit de préemption sur ladite propriété.
22.12.2017	<b>2017-051-DIA</b>	Déclaration d'intention d'aliéner portant sur un bien situé : Lotissement « Les

		Hauts des Viollières », en agglomération – St Florent-des-Bois, cadastré section D, n° 29572, d'une superficie totale de 477 m2 appartenant à « LOTI OUEST ATLANTIQUE ». Demande formulée par Maître Henri BRIANCEAU, notaire à La Roche-sur-Yon, le 5 décembre 2017. <u>Décision du Maire</u> : La commune n'exercera pas son droit de préemption sur ladite propriété.
22.12.2017	<b>2017-052-DIA</b>	Déclaration d'intention d'aliéner portant sur un bien situé : Lotissement « Les Hauts des Viollières », en agglomération – St Florent-des-Bois, cadastré section D, n° 2954, d'une superficie totale de 518 m2 appartenant à « LOTI OUEST ATLANTIQUE ». Demande formulée par Maître Henri BRIANCEAU, notaire à La Roche-sur-Yon, le 16 décembre 2017. <u>Décision du Maire</u> : La commune n'exercera pas son droit de préemption sur ladite propriété.
<b>Commande publique</b>		
		<b>NEANT</b>
<b>Administration générale</b>		
		<b>NEANT</b>

## II – FINANCES - COMPTABILITE

1.

**DE2018-01-001....**

**Délibération validant une décision modificative au budget principal « Commune » - Année 2017 ou DM n° 3.**

**Présentation du dossier :**

M. le Maire charge M. TESSIER Michel, adjoint en charge de ce dossier, de le présenter.

Celui-ci indique qu'il convient de réajuster le montant des crédits ouverts au budget principal « commune » - Année 2017, en dépenses, section de fonctionnement et ce, afin de tenir compte d'une dépense supplémentaire communiquée par les services fiscaux fin décembre 2017, correspondant au dégrèvement de la taxe foncière en faveur des jeunes agriculteurs.

Pour permettre la validation de cette dépense, il convient que des crédits supplémentaires soient inscrits au Budget principal « commune » - Année 2017.

Il détaille et commente le projet de décision modificative au budget principal « Commune » - Année 2017 ou DM n° 3, soumis au Conseil municipal pour validation, et permettant ce réajustement.

En voici le détail :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-64131-0 : Rémunérations	1 000.00	0	0	0
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>1 000.00</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
D-07391171-0 : Dégrèvement taxe foncière sur propriétés non bâties jeunes agriculteurs	0	1 000.00	0	0
<b>TOTAL D-014 : Atténuation de produits</b>	<b>0</b>	<b>1 000.00</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 000.00</b>	<b>1 000.00</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total GENERAL</b>		<b>0</b>		<b>0</b>

M. le Maire invite le Conseil municipal à valider cette décision modificative ou DM n° 3.

**Délibération :**

Au vu de cette présentation,  
Après en avoir délibéré,

**Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres,**

- Décide de valider la décision modificative au budget principal « Commune » - Année 2017 ou DM n° 3, telle que détaillée ci-dessus.
- Charge M. le Maire de son application.

**2.**

**DE2018-01-002**

**Délibération validant une décision modificative au budget annexe « Lotissements » - Année 2017 ou DM n° 1 .**

**20h00 :** Arrivée de Mme NDIAYE Delphine.

**Présentation du dossier :**

M. le Maire charge M. TESSIER Michel, adjoint en charge de ce dossier, de le présenter.

Celui-ci indique qu'il convient de réajuster le montant des crédits ouverts au budget annexe « Lotissements » - Année 2017, afin de régulariser des inscriptions de crédits au niveau de la « Variation de stocks de terrains aménagés ».

En effet, cette régularisation est nécessaire en raison d'une parcelle prévue être vendue en 2017 et qui, dans les faits, ne l'a pas été.

M. TESSIER Michel détaille et commente le projet de décision modificative au budget annexe « Lotissements » - Année 2017 **ou DM n° 1**, soumis au Conseil municipal pour validation, et permettant ce réajustement.

En voici le détail :

**STOCKS :**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R- 71355-0 : Variation de stocks de terrains aménagés	0	0	0	33 173.00
<b>TOTAL D 042 :</b> Opérations d'ordres de transfert entre sections.	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>33 173.00</b>
R-7015-0 : Vente de terrains aménagés	0	0	33 173.00	0
<b>TOTAL R 70 :</b> Produits de services, du domaine et ventes diverses	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>33 173.00</b>	<b>0</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>33 173.00</b>	<b>33 173.00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D_3555-0 : Terrains aménagés	0	33 173.00	0	0
<b>TOTAL D 040 :</b> Opérations d'ordres de transfert entre sections.	<b>0</b>	<b>33 173.00</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
R-1641-0 : Emprunts en euros	0	0	0	33 173.00
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>33 173.00</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>		<b>33 173.00</b>	<b>0</b>	<b>33 173.00</b>
<b>Total GENERAL</b>		<b>33 173.00</b>		<b>33 173.00</b>

M. le Maire invite le Conseil municipal à valider cette décision modificative **ou DM n° 1**.

**Délibération :**

Au vu de cette présentation,  
Après en avoir délibéré,

**Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres,**

- Décide de valider la décision modificative au budget annexe « Lotissements » - Année 2017 ou DM n° 1, telle que détaillée ci-dessus.
- Charge M. le Maire de son application.

3.

DE2018-01-003

**Délibération portant suite à donner à une DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) relative à un bien immobilier situé 16, rue du Général de Gaulle – St Florent-des-Bois, commune RIVES DE L'YON.**

(Cf Annexe n°1 : plan de situation)

Présentation du dossier :

M. le Maire rappelle que, par délibération n° DE2016-02-018 en date du 3 février 2016, le Conseil municipal a décidé de lui donner, pour la durée du mandat, délégation pour l'exercice du droit de préemption urbain pour toutes les aliénations susceptibles d'intervenir dans les zones assujetties à ce droit.

Suite à une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) déposée en date du 27.11.2017, se rapportant à un bien immobilier situé sur la commune déléguée de St Florent-des-Bois – 16, rue du Général de Gaulle, bien appartenant en indivision à Mme ROBIN Suzanne, Mme RIVOISY Martine, Mme BOCQUIER Danielle et M. BOCQUIER Thierry. Ce bien, cadastré section AB n° 222, est constitué d'un bâti. La superficie totale de la parcelle est de 2a21ca.

Autres précisions concernant ce bien :

- L'usage et l'occupation du bien : Usage mixte, sans occupant.
- Les modalités de la cession du bien : prix de vente s'établissant à 50 000 € + frais de notaire.

M. le Maire précise qu'il souhaite exercer son droit de préemption et qu'il est nécessaire pour cela d'exposer les éléments motivant une telle préemption.

Délibération :

**Au vu de cette présentation,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal, après avoir procédé à un vote,**

- **Valide l'acquisition du bien sus visé par la commune Rives de l'Yon, Considérant la situation particulière du bien immobilier sus visé mis en vente et faisant l'objet d'une Déclaration d'intention d'Aliéner (DIA), soit une situation en plein centre bourg, au sein même d'un environnement commerçant dynamique. Ce bien est situé sur la commune déléguée de St Florent-des-Bois – 16, rue du Général de Gaulle, et appartient en indivision à Mme ROBIN Suzanne, Mme RIVOISY Martine, Mme BOCQUIER Danielle et M. BOCQUIER,**
- **Et motive l'intérêt que représente cette acquisition pour la commune RIVES DE L'YON en ces termes :**
  - **La commune Rives de l'Yon, dans le cadre de ses actions de soutien et de revitalisation du commerce de proximité, est fondée à se porter acquéreur dudit bien immobilier afin de densifier l'activité et l'offre commerciales dans le centre bourg.**
  - **La commune Rives de l'Yon, dans le cadre de la gestion des éventuels désordres hydrauliques, est fondée à se porter acquéreur dudit bien immobilier en raison de sa proximité avec un cours d'eau sujet parfois à des débordements.**

Résultats du vote :

- Votants = 34.
- Pour = 28.
- Contre = 6.

### III – INTERCOMMUNALITE

1.

DE2018-01-004.

**Communauté d'agglomération « La Roche-sur-Yon Agglomération » : Délibération validant un projet de convention portant mise à disposition de l'Espace Liberté (Commune déléguée de St Florent-des-Bois) au profit de la Roche Agglomération, Direction Petite Enfance dans le cadre de l'extension de l'activité du Lieu d'Accueil Enfants Parents La RONDE, de février à juillet 2018.**

(CF Annexe n° 2 : Convention)

### **Présentation du dossier**

Le Conseil communautaire de La Roche-sur-Yon Agglomération, dans sa séance du 7 novembre 2017, a décidé l'extension de l'activité Lieu d'Accueil Enfants Parents LA RONDE sur des communes de l'Agglomération.

La commission SOLIDARITES a proposé les 3 communes suivantes pour accueillir cette activité :

- Rives de l'Yon (St Florent-des-Bois)
- Venansault
- La Ferrière.

Dans un tel contexte, et par courrier du 22.11.2017, M. le Président de la Roche-sur-Yon Agglomération sollicite la commune Rives de l'Yon, commune déléguée de St Florent-des-Bois, pour mettre à disposition de l'Agglomération, à titre gratuit, l'accueil de loisirs « Récré aux Bois », situé 18 – rue de la Liberté, chaque lundi matin de 9h15 à 11h45. L'ouverture de ce service est prévue à compter du 12 février 2018.

Pour cela, un projet de convention a été établi, tel qu'annexé.

Il convient que le Conseil municipal le valide par une délibération.

### **Délibération :**

Au vu de cette présentation,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres,**

- **Valide le projet de convention, tel qu'annexé, à passer entre la commune Rives de l'Yon et la Roche-sur-Yon Agglomération, convention de mise à disposition de l'Espace Liberté, commune déléguée de St Florent-des-Bois au profit de la Direction Petite Enfance pour l'extension des lieux d'accueil Enfants Parents la RONDE, pour une période courant de 12 février 2018 au 3 juillet 2018.**

## **IV – DIVERS**

### **➤ Diverses communications :**

#### **• Echange autour des « rythmes scolaires ».**

M. le Maire indique que le dossier relatif aux rythmes scolaires et leur évolution sera soumis à la validation du Conseil municipal lors de la séance du 7 février 2018.

M. le Maire rappelle que le fond de soutien financier de l'Etat est maintenu pour l'année 2018.

Mme BARREAU Carine, adjointe en charge de ce dossier, présente un diaporama détaillant le retour des enquêtes réalisées sur le thème des rythmes scolaires auprès :

- Des familles,
- Des équipes pédagogiques,
- Des animateurs.

M. GANACHAUD Thierry : Quelle est la question posée ?

Mme BARREAU Carine, en réponse, indique que la question posée est celle-ci : Oui ou NON êtes-vous favorables au maintien de la semaine de 4,5 jours ?

Elle commente le tableau présentant les coûts, pour la collectivité, des activités réalisées dans le cadre des TAP (Temps Activités Périscolaires).

M. le Maire précise :

Une réunion du Conseil d'école est prévue au niveau de l'école F. Dolto le 5 février prochain sur ce thème. Il souhaite que cette réunion puisse être ouverte aux 3 écoles (Ecole maternelle Dolto, Ecole élémentaire Dolto, Ecole de la Vallée de l'Yon). Toutefois, il n'est pas certain qu'une telle réunion puisse se tenir valablement dans ces conditions.

L'organisation hebdomadaire actuelle des « TAP » sur la commune Rives de l'Yon est rappelée :

- Ecole de la Vallée de l'Yon = 2 fois 1h1/2.
- Ecoles F. Dolto = 3 fois 1 heure.

A l'avenir, il serait souhaitable d'harmoniser ces pratiques et de tendre vers 2 fois 1 heure ½.

Il faut qu'il y ait un consensus entre les 3 établissements scolaires.

Mme LUCAS Vanessa précise : il faut aller devant le Conseil d'école avec, non pas l'avis du Maire, mais celui du Conseil municipal.

M. le Maire donne son avis : favorable à la semaine des 4 jours ½. Pourquoi ?

- Engagement de qualité sur ces rythmes scolaires.
- L'aménagement actuel des rythmes scolaires, sur Rives de l'Yon, représente 16 animateurs.
- Il s'agit d'un enjeu politique. Quelle est la politique de l'enfance sur la commune ? C'est notamment, à travers l'organisation des « TAP » donner l'opportunité aux enfants de réaliser certaines activités.

M. le Maire invite les élus qui le souhaitent à s'exprimer sur ce dossier.

M. CANTENEUR Eric : Si le Conseil d'école a un pouvoir décisionnaire, il revient à la commune de trouver les financements. Or, après 2018, quel est le devenir du fonds d'amorçage ?

M. le Maire : Il s'agit, pour le Conseil municipal, de prendre une orientation seulement pour 2018/2019. Il fait référence à sa présence au Congrès des Maires 2017 (novembre) et aux paroles très fortes du 1<sup>er</sup> Ministre sur la place des élus locaux. A un moment donné, le gouvernement a redonné le pouvoir aux maires afin de gérer les rythmes scolaires.

M. CANTENEUR Eric : Donc, la décision revient au Conseil municipal de statuer sur le maintien ou non de la semaine des 4 jours ½, car c'est la commune qui finance.

M. le Maire : Il y a un enjeu financier mais également organisationnel.

Mme NDIAYE Delphine : Les résultats de l'enquête font ressortir également que les enfants sont plus fatigués, ce qui n'apparaît pas à travers le diaporama présenté et ce, même si les activités proposées sont intéressantes.

Mme LUCAS Vanessa : Il peut être important de savoir ce qui se pratique, en matière de rythmes scolaires, dans les communes voisines.

M. le Maire souhaite une réflexion sur le choix à opérer par les élus.

M. DREILLARD Bruno précise qu'il n'est pas favorable à la semaine des 4 jours ½, en raison de questions de financement, d'organisation qui ne profite qu'à une partie des enfants. Si une dépense est à prendre en charge par la commune, elle doit bénéficier à tout le monde.

Mme HUYGHE Claude : Aujourd'hui, le système en place fonctionne. Ce sont 16 animateurs qui sont mutualisés pour assurer d'autres missions au sein de la commune (garderie, périscolaire,...). S'il n'y a plus de TAP, des agents risquent de ne plus être intéressés pour travailler au sein de la commune car auront trop peu d'heures de travail. Les activités proposées sont intéressantes (bibliothèque,...) Tant que le fonds d'amorçage est maintenu, il faut poursuivre l'organisation actuelle.

Mme LUCAS Vanessa : Est-ce que la mission de la commune est de faire à la place des parents ? C'est un engagement politique de la part de la commune de s'impliquer ou non au niveau des rythmes scolaires.

Mme HUYGHE Claude : Il y a une réelle inquiétude des enseignants, des animateurs et des parents d'élèves sur l'avenir de l'organisation des rythmes scolaires. Pour l'instant, notre discours est empreint d'une certaine prudence tant que le Conseil municipal n'est pas arrêté sa position.

M. HERMOUET Christophe : Il s'agit d'un bon choix politique local et qu'il convient de poursuivre. Donner la possibilité aux enfants d'accéder à l'art, à la culture, c'est très bien. Le Conseil municipal pourrait émettre le vœu suivant : Il faut sensibiliser l'Etat afin qu'il respecte ses engagements financiers, dans ce domaine en particulier et qu'il maintienne ses budgets.

Mme BORDET Stéphanie : Le souci 1<sup>er</sup> qui doit guider les choix pour ce dossier est le rythme scolaire. Le niveau scolaire ne cesse de baisser. La réorganisation du temps scolaire doit permettre d'améliorer les résultats scolaires. L'idée des 4 jours ½ est très intéressante. Une matinée de travail supplémentaire est une bonne chose.

M. le Maire : Faire fonctionner les équipes pédagogiques avec les équipes d'animation représente un réel enjeu.

M. IMBERT Jean-Pierre : Les mairies qui veulent revenir à la semaine des 4 jours sont souvent celles qui ne se sont pas investies dans les TAP.

**En synthèse de ces échanges, M. le Maire retient l'idée que la majorité des membres du Conseil municipal est favorable au maintien de la semaine des 4 jours ½ pour l'année scolaire 2018-2019. On va aller au conseil d'école avec ce vœu.**

#### **• Travaux d'aménagement routier, rue du Petit Moineau – Commune déléguée de Chaillé-sous-les-Ormeaux.**

Une partie des travaux d'aménagement routier, rue du Petit Moineau, doivent être impérativement réalisés au plus tard en avril 2018, en prévision du passage du Tour de France (8 juillet 2018).

Ce dossier est suivi par M. ROCHEREAU Fredy, adjoint en charge de la voirie.

Il présente et commente les travaux à partir d'un plan d'aménagement préparé par le Cabinet GEOUEST.

La zone à aménager s'étend, en arrivant par Nesmy, de la station-service jusqu'à hauteur du carrefour rue de la mairie et rue des Aliziers.

Les travaux envisagés : Création passages piétons, diminution de la largeur de la chaussée, réfection partielle des trottoirs avec mise en place bordures.



M. le Maire indique que l'enjeu de ces travaux c'est de travailler (sécurité) l'entrée de bourg, côté Nesmy, en mettant l'accent sur la partie longeant le parking de la salle polyvalente. C'est également étudier des solutions pour éviter la vitesse excessive dans le centre bourg.

Il précise que ce dossier doit être validé par le Conseil municipal au plus tard en FEVRIER 2018.

M. DREILLARD Bruno rappelle le contexte de ce dossier ouvert par la commune historique de Chaillé-sous-les-Ormeaux et non finalisé. Aujourd'hui, l'urgence de la réalisation de ces travaux est générée par le passage du Tour de France. Les travaux préalables consistent en la mise en place de bordures le long des trottoirs.

Mme LUCAS Vanessa : Ce dossier était existant avant que je ne sois élue. Elle évoque une proposition qui avait été faite par M. BOUTIN André, riverain de cette rue, dans le cadre de ce dossier (cession de terrain). Y donne-t-on suite ou se limite-t-on au strict minimum ?

M. ROCHEREAU Fredy : l'Agence routière départementale conseille un aménagement d'entrée de bourg en face du garage et non à hauteur de la propriété de M. BOUTIN.

M. le Maire : Il n'est pas question de réaliser des travaux qui ne soient pas pérennes.

M. ALAIN Patrice tient à préciser qu'il faut, dans le cadre de ces travaux prendre en compte le PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics). La commune a des obligations.

#### • Divers

M. GANACHAUD Thierry : Où en est le dossier « Vente GUILLET JOGUET » ?

M. le Maire : Un compromis est en cours de préparation à l'étude de Me DESBANCS. Un courrier a été envoyé à l'entreprise GUILLET JOGUET afin d'obtenir un certain nombre d'éléments nécessaires à la rédaction de ce compromis. Une rencontre avec Oryon s'est également déroulée, notamment pour le découpage de la parcelle.

Mme LUCAS Vanessa : Le compromis est donc bien passé avec l'entreprise GUILLET JOGUET ?

M. le MAIRE répond par l'affirmative.

M. le Maire précise : La zone économique a été transférée à l'intercommunalité mais la parcelle demeure propriété communale.

M. CANTENEUR Eric : Qu'en est-il du classement des cours d'eau ?

M. LAURENCEAU Gérard : Le dossier n'a pas avancé. Il n'y a pas eu de réunion de travail sur ce dossier comme cela avait été envisagé courant octobre, par manque d'eau dans les cours d'eau.

Mme LUCAS Vanessa : Sur Chaillé-sous-les-Ormeaux, sur le terrain communal mis à disposition de la Maison des Libellules, la mare est réalisée. Pour autant, le Conseil municipal n'a pas donné son accord.

M. DREILLARD Bruno : Il y a eu un accord de principe !

M. le Maire : Il va y avoir une délibération pour la mise en place d'une convention d'entretien.

Mme LUCAS Vanessa : La subvention concernant le projet « Maison de santé », notamment pour la coordonnatrice, a-t-elle été encaissée ?

M. le Maire répond par l'affirmative.

Mme LUCAS Vanessa précise qu'elle participe aux réunions de la commission intercommunale « Aménagement Rural », qui a suivi notamment le transfert de la compétence « Eaux pluviales ». Elle souhaitait travailler avec les agents sur ce dossier mais elle n'a jamais été contactée et le regrette. Elle déplore ne pas être informée alors même qu'elle participe aux réunions.

M. le Maire indique que c'était surtout un travail administratif et un travail de techniciens. Il regrette cette suspicion permanente de sa part.

Mme LUCAS Vanessa : Où en est la livraison des vélos électriques ?

N'obtenant pas de réponse, elle demande que soit consigné dans le compte rendu le fait que M. le Maire refuse de répondre à sa question.

#### • Comptes rendus divers

M. BROCHARD Nicolas, conseiller municipal délégué, en charge du suivi d'un « chantier tutoré » avec des étudiants du Lycée Nature de la Roche-sur-Yon donne communication de l'avancée de ce dossier. Ce chantier prévoit des travaux, en lien avec l'environnement et le développement durable, sur la commune déléguée de Chaillé-sous-les-Ormeaux, secteur de La Coulée verte.

M. DREILLARD Bruno communique sur une réunion publique qui s'est tenue hier soir et ayant pour thème des travaux de mise en place d'un assainissement collectif au village de la Merlerie – Commune déléguée de Chaillé-sous-les-Ormeaux. Ces travaux sont initiés par la Communauté d'Agglomération, compétente dans le domaine de l'assainissement. Ils doivent

**Commune de Rives de l'Yon – Département de la Vendée**  
**Séance du Conseil municipal du 17 janvier 2018**

débuter le 12.02.2018 et desservir une vingtaine de maisons, conformément à un plan de zonage d'assainissement. Le coût de l'opération est d'environ 180 000 €.

Mme MOULIN Marie-Christine évoque la cérémonie des vœux qui doit se dérouler demain soir à 19h00, salle de l'Avenir, St Florent-des-Bois. Elle fait appel aux bénévoles pour l'installation matérielle de la salle. Elle évoque également le Recensement 2018 de la population qui va débuter demain et durer 1 mois, jusqu'au 17 février 2018.

M. ALAIN Patrice rend compte d'une réunion de la commission HABITAT (Communauté d'Agglomération) à laquelle il a assisté avec Fredy ROCHEREAU. Il rappelle l'obligation qu'a la commune en matière de production de logements locatifs aidés (Fixée par la loi SRU). 11 logements ont été prévus en 2017, seuls 3 ont été réalisés. Il va donc y avoir nécessité de rattraper le retard.

Mme BARREAU Carine (Commission Tourisme/Agglomération) précise qu'en 2018 la commune Rives de l'Yon va accueillir un cinéma de plein air.

M. le Maire évoque le passage du Tour de France 2018 sur la commune Rives de l'Yon. Il précise qu'il y aura organisation d'un « Point Etape » sur le parking de la salle polyvalente de Chaillé-sous-les-Ormeaux, le 8 juillet 2018.

M. IMBERT s'inquiète de savoir s'il est prévu une zone permettant aux hélicoptères de se poser.

M. le Maire : Cela ne fait pas partie des obligations posées à la commune dans le cadre de l'organisation de ce « Point Etape ».

Mme LUCAS Vanessa fait allusion à l'article de presse paru récemment et se rapportant à l'étang de la Bretauillère – Chaillé-sous-les-Ormeaux. Elle demande des précisions sur le problème de pollution mis en lumière à travers cet article. En réponse,

M. le Maire précise qu'il y a eu présence d'une décharge (déchets ménagers), aujourd'hui fermée, sur Nesmy et qui est susceptible de polluer l'environnement proche. Nous allons demander à la commune de Nesmy les résultats d'analyses réalisées à ce jour concernant ce site. Il précise que l'étude de ce projet est en suspens.

Mme LUCAS Vanessa indique qu'il ne s'agit pas d'un problème nouveau. Ce qui la choque c'est l'allusion, dans le journal, que des devis ont été demandés à des entreprises sans que le Conseil municipal ne soit informé. Elle regrette que M. le Maire avance des informations sans que le conseil municipal ne soit associé.

M. le Maire précise qu'il est autorisé à demander des renseignements pour les présenter ensuite au Conseil municipal.

Mme LUCAS Vanessa : Oui, mais il faut en parler au Conseil municipal.

M. ROCHEREAU Fredy précise qu'il y a, sur les dossiers, et de manière générale, un travail en commission.

M. DREILLARD Bruno rappelle l'historique de l'intérêt porté par la commune à ce site. Un tel problème de pollution peut bien sûr mettre à mal le projet. Si cette pollution est avérée, il faut penser aux riverains et aux habitants susceptibles d'être impactés.

M. le Maire : (en réponse à Mme LUCAS) Vous créez une suspicion sur ce dossier. Nous passons toujours par une commission générale pour évoquer les dossiers essentiels pour la commune.

M. GANACHAUD Thierry : Sur la commune Rives de l'Yon, y-a-t-il des décharges fermées ?

M. le Maire : A sa connaissance, non.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Le Maire,**  
**Jean-Louis BATIO**

